TOPO
Journal syndical

Vol. 17 | N° 29 | Le mardi 11 avril 2017

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

PROCHAIN TOPO

Veuillez prendre note que le **TOPO** du 18 avril est reporté au lundi 24 avril.

INFO | CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL (RÉDUCTION DE TÂCHE, PARTIE D'ANNÉE) ET CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

Vous devez soumettre une telle demande aux ressources humaines de la CSPÎ au plus tard le 31 mai 2017.

CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL

(réduction de tâche ou congé pour une partie d'année)

D'après l'Entente locale *(clauses 5-15.18 à 5-15.22)*, la commission scolaire peut accorder à l'enseignant(e) qui en fait la demande par écrit un congé sans traitement à temps partiel. Pour effectuer cette demande, vous devez remplir le formulaire ***RH-03*** disponible dans tous les établissements scolaires. Vous pouvez également vous le procurer sur notre site web.

Sur ce formulaire, il vous est demandé d'indiquer le motif pour lequel vous désirez avoir une réduction de tâche ou un congé pour une partie d'année. Si vous le jugez opportun, vous pouvez joindre une lettre à celui-ci afin d'élaborer au sujet du motif qui vous amène à effectuer cette demande.

CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (SABBATIQUE)

D'après l'Entente nationale *(clauses 5-17.00 à 5-17.04 ainsi que l'Annexe XIII)*, seul(e)s les **enseignant(e)s permanent(e)s** sont admissibles au congé à traitement différé. Pour effectuer une demande, vous devez remplir le formulaire ***RH-02*** disponible dans tous les établissements scolaires ou encore, via notre site web.

La durée du congé peut être de six (6) mois ou d'un (1) an. Cependant, le congé sabbatique **doit être pris dans la deuxième moitié du contrat**.

Voici un tableau récapitulatif du pourcentage de traitement, selon les durées du congé et du contrat :

Rémunération durant les années du contrat afin d'obtenir un congé de 6 mois.	Contrat de 2 ans : 75% du salaire annuel Contrat de 3 ans : 83,34% du salaire annuel Contrat de 4 ans : 87,5% du salaire annuel Contrat de 5 ans : 90% du salaire annuel
Rémunération durant les années du contrat afin d'obtenir un congé d'un an.	Contrat de 3 ans : 66,66% du salaire annuel Contrat de 4 ans : 75% du salaire annuel Contrat de 5 ans : 80% du salaire annuel

Finalement, l'octroi du congé est du ressort de la commission scolaire. Toutefois, dans le cas d'un refus, la commission scolaire doit vous fournir le motif du refus si vous en effectuez la demande.

Pour obtenir les formulaires mentionnés dans ce texte, rendez-vous sur notre site web au **www.sepi.qc.ca** → *Dossiers / Congés.*

■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mardi 11 avril 2017 de 13h à 18h :** réunion extraordinaire du conseil des personnes déléguées (CPD) au *Club de golf Métropolitain Anjou*

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 20 et 21 avril 2017 :** conseil fédératif (CF) de la FAE

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 26 avril 2017 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le vendredi 14 et le lundi 17 avril 2017.

INFO | ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 5 AVRIL 2017

1. Loi 105 : Loi modifiant la LIP

Thérèse Prinos et Yves Cloutier (FAE) présentent le projet de loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*.

2. Négociation nationale 2015 : Bilan SEPÎ

Sylvain Frenette et Serafino Fabrizi présentent un bilan des activités et des actions qui ont été réalisées ainsi que les coûts relatifs à la négociation nationale pour le SEPÎ.

3. Consultation FAE : Bilan de la négociation nationale 2015 - 20 mars au 14 avril 2017

Serafino Fabrizi précise certaines informations concernant la consultation de la FAE sur la gouvernance de la négociation nationale 2015.

4. Retour sur la conduite de la négociation nationale 2015 au local

Les personnes déléguées s'expriment sur la conduite de la négociation nationale au local.

5. Mesures contraignantes et cadre de référence

Brigitte Bienvenue et Sophie Fabris exposent les problématiques concernant les mesures contraignantes. Sophie Fabris explique le cadre de référence.

6. Firme comptable

Les personnes déléguées déterminent la firme comptable pour la production des états financiers 2016-2017.

7. Élection aux comités (postes vacants)

M. Youcef Tallah, de l'école Ste-Colette, a été élu au comité des statuts et règlements par les personnes déléguées.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

RAPPEL | JOUR DE LA TERRE

Offrons mieux à la planète et à nos enfants !

Chaque année, le **Jour de la Terre** – 22 avril – marque l'anniversaire de la naissance, en 1970, du mouvement environnemental tel qu'on le connaît aujourd'hui. C'est le sénateur américain Gaylord Nelson qui encouragea les étudiants à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement dans leurs communautés afin de secouer l'establishment politique et de forcer l'insertion de la problématique environnementale à l'agenda national.

Le **Jour de la Terre** a donné une poussée énorme aux campagnes de sensibilisation à la réutilisation et au recyclage. Au Québec, c'est depuis 1995 qu'on le célèbre. Aujourd'hui, c'est plus d'un milliard de personnes dans 192 pays qui passent à l'action dans le cadre du **Jour de la Terre**. Au fil des ans, il est devenu l'événement participatif en environnement le plus important de la planète.

En tant qu'enseignant(e)s et souvent premier(e)s porte-parole du mouvement, vous pouvez organiser une activité dans votre école à l'occasion du **Jour de la Terre.** Vous trouverez des idées d'activités sur le site web du **Jour de la Terre** : www.jourdelaterre.org/qc/activites/idees-daction/#ÉCOLE.

Bien conscient(e)s que ces activités ne sont peut-être pas actuellement prévues à votre tâche 2016-2017 et que leur organisation et leur tenue feraient dépasser le temps de travail de 32 heures par semaine, nous vous suggérons de prendre des notes afin d'évaluer le temps requis pour les réaliser l'an prochain et de les inclure à votre tâche 2017-2018 lors de votre rencontre avec la direction en septembre ou en octobre.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca
■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

RAPPEL | RÉSEAU DES ALLIÉES ET ALLIÉS POUR LA DIVERSITÉ SEXUELLE

Un Réseau pour rendre les milieux de travail plus ouverts à la diversité sexuelle

Le comité des alliées et des alliés pour la diversité sexuelle (CAADS) vous invite au *Réseau des alliées et alliés pour la diversité sexuelle*, **le lundi 24 avril prochain**, à 9h, au Château Royal de Laval. Lors de cette journée ayant comme thème «Rendre les milieux de travail plus ouverts à la diversité», nous vous présenterons une programmation diversifiée, dédiée non seulement aux membres de la communauté LGBT, mais aussi aux alliées et alliés. Vous en apprendrez davantage sur les activités du CAADS et vous pourrez assister à la toute première formation sur le *coming out* en milieu scolaire offerte par GRIS-Montréal. En plus de vous munir d'outils concrets pour favoriser un milieu de travail plus ouvert à la diversité sexuelle, nous échangerons sur le rôle des organisations syndicales dans la défense des droits des membres de la communauté LGBT. Soyez-y!

© FAE

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire sur notre site web (www.sepi.qc.ca/formulaire-reseau-allies-24-avril-2017) ou auprès de Kim Blanchet à l'adresse suivante: courrier@sepi.qc.ca ou en téléphonant au 514-645-4536.

Date limite d'inscription: 12 avril 2017

Le nombre de places est limité à cinq (5). Faites vite!

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca
Source: Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

AFFECTATIONS | LISTE VERTE

Mise à jour de la liste priorité d'emploi des enseignant(e)s admissibles à des contrats à temps partiel – secteur jeunes (communément désignée «liste verte»)

La CSPÎ procédera sous peu à la mise à jour de la «liste verte» en ajoutant, dans chaque champ ou discipline, par ancienneté, les noms de tou(te)s les enseignant(e)s détenteurs/trices d'une qualification légale qui, **en date du 15 mai**:

- Ont obtenu dans ce champ ou cette discipline, 2 contrats à temps partiel répartis sur au moins 2 années scolaires qui totalisent 140 jours ou plus au cours des 3 années scolaires précédentes;
- Ont une évaluation globale positive, soit avoir obtenu au moins les 2 dernières évaluations positives lors de contrats obtenus au cours des 3 dernières années scolaires *(notez que l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive)*;
- Ont réussi le CEFRANC ou le TECFÉE et ont transmis leurs résultats à la CSPÎ;
- Ont l'un des critères de capacité indiqués à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale;
- Sont disponibles.

Nous vous invitons à vous assurer que la CSPÎ détient l'ensemble de ces informations en date du 15 mai 2017 afin de voir votre nom ajouté à «liste verte». Nous vous conseillons également de transmettre toute information à la CSPÎ par télécopieur et de conserver une preuve de transmission.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

RETOUR
SUR RENCONTRE

Comité de la condition des femmes (CCF)
Lutter contre le sexisme à l'école, avec quels moyens?

Le 29 mars dernier, organisée par le CCF, a eu lieu une discussion sur le sexisme dans notre milieu de travail, discussion à laquelle étaient invités tant les hommes que les femmes, une première du genre au SEPÎ et sans doute aussi ailleurs dans le monde très hermétique des comités de la condition des femmes. Une vingtaine d'enseignant(e)s étaient au rendez-vous et se sont prêté(e)s à l'objectif de sensibilisation.

La première partie a été consacrée à la présentation, par Annie Grégoire-Gauthier, chercheuse, d'une partie de l'avis du *Conseil du statut de la femme* portant sur l'égalité entre les sexes en milieu scolaire. Cette présentation portait surtout sur les pratiques sexistes des enseignant(e)s envers leurs élèves malgré leur croyance d'adopter des comportements et attitudes non sexistes et d'une égalité des sexes atteinte. S'appuyant sur des études, elle a mis en lumière les pratiques sexistes inconscientes les plus courantes observables chez les enseignant(e)s et qui participent au maintien du système inégalitaire entre les hommes et les femmes, des différences notamment en ce qui a trait aux éléments suivants:

- Les attentes selon le sexe (filles = français, garçons = maths) induite par la naturalisation des différences
- Le temps consacré aux interventions et le type d'intervention effectuée
- L'encouragement et le renforcement
- Les sanctions administrées aux élèves
- L'évaluation (forme = filles, contenu = garçons)
- Le rôle (femme = social, relationnel, homme = technique, autorité)

Mme Grégoire-Gauthier a conclu en recommandant quelques pistes de solution, recommandations que vous pouvez trouver dans le résumé de l'avis sur notre site web à l'adresse suivante: www.sepi.qc.ca/egalite-entre-sexes-milieu-scolaire.

La deuxième partie de la rencontre a été organisée autour d'une discussion introduite par un questionnaire *Vrai* ou *Faux* concernant des préjugés sexistes et des stéréotypes persistants à l'égard de nos collègues du sexe opposé. C'est autour de 5 thèmes (organisation, encadrement, enseignement, relations/savoir être et prise de parole/implication) que se sont déroulés les échanges fort dynamiques, voire passionnés.

SEPÎ comité de la condition des femmes

En terminant, le comité a demandé aux participant(e)s des suggestions pour instiguer des changements graduels et réalisables dans notre milieu, que voici :

- Fixer des limites au départ, des balises claires à ce qu'on peut demander aux femmes, à ce qu'on peut attendre d'elles
- Cesser de considérer la binarité pour définir les gens
- Cesser de penser qu'une majorité devient une généralité
- Utiliser le mot « quelqu'un » ou « personne » au lieu de « gars » ou « fille » (Quelle personne peut venir m'aider à déplacer les bureaux?)
- Utiliser des qualificatifs neutres plutôt que féminins ou masculins
- Ne pas encourager la compétition ou l'attitude compétitive qui amène la binarité (Je suis meilleur(e) que toi)
- Observer et intervenir lors des attitudes et les paroles sexistes des autres
- Sensibiliser les familles, la société
- Se regarder soi-même dans ses comportements
- Aller chercher du support, profiter des rencontres qui permettent une distanciation
- Proposer une parité des sexes dans les objets d'apprentissage (scientifiques, auteurs, artistes, etc.)
- Organiser des tournées dans les écoles pour multiplier les actions favorables à l'égalité des sexes dans notre milieu

Les participant(e)s ont particulièrement apprécié le respect dans lequel se sont déroulés les débats et ont exprimé le désir de renouveler l'expérience des discussions mixtes à quelques reprises dans une année de travail afin d'assurer une continuité.

Le comité de la condition des femmes remercie chaleureusement les participant(e)s d'avoir répondu à l'appel et d'avoir permis la réalisation d'un projet commun avant-gardiste. Il tient également à saluer l'indispensable contribution de Mélanie Jacques, infographiste au SEPÎ, grâce à qui, par la qualité et l'originalité du matériel qu'elle produit et par la rigueur de son suivi, les événements du CCF sont immanquablement un succès.

Une bien belle rencontre que celle-là! Souhaitons que le SEPÎ soit précurseur en la matière. À l'an prochain!

▪ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

RAPPEL | ÉCHELLES SALARIALES

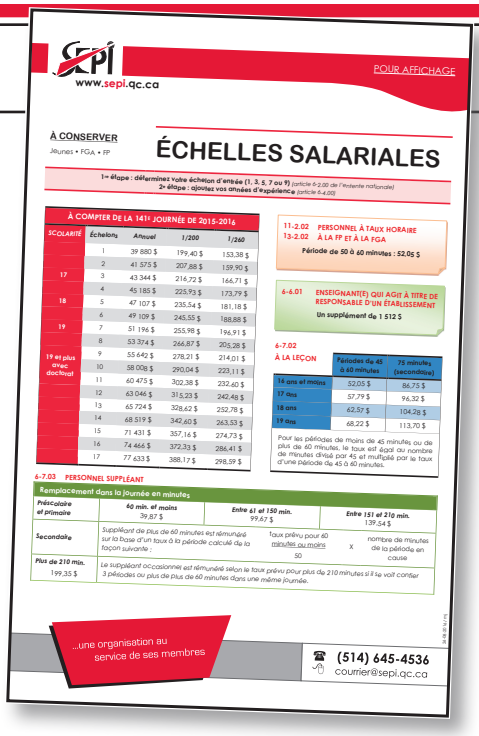

SEPI
www.sepi.qc.ca

POUR AFFICHAGE

À CONSERVER
Jeunes • FGA • FP

ÉCHELLES SALARIALES

1re étape : déterminez votre échelon d'entrée (1, 3, 5, 7 ou 9) (article 6-2.00 de l'Entente nationale)
2e étape : ajoutez vos années d'expérience (article 6-4.00)

À COMPTER DE LA 141e JOURNÉE DE 2015-2016

SCOLARITÉ	Échelons	Annuel	1/200	1/260
17	1	39 880 $	199,40 $	153,38 $
	2	41 575 $	207,88 $	159,90 $
	3	43 344 $	216,72 $	166,71 $
18	4	45 185 $	225,93 $	173,79 $
	5	47 107 $	235,54 $	181,18 $
19	6	49 109 $	245,55 $	188,88 $
	7	51 196 $	255,98 $	196,91 $
	8	53 374 $	266,87 $	205,28 $
19 et plus avec doctorat	9	55 642 $	278,21 $	214,01 $
	10	58 008 $	290,04 $	223,11 $
	11	60 475 $	302,38 $	232,60 $
	12	63 046 $	315,23 $	242,48 $
	13	65 724 $	328,62 $	252,78 $
	14	68 519 $	342,60 $	263,53 $
	15	71 431 $	357,16 $	274,73 $
	16	74 466 $	372,33 $	286,41 $
	17	77 633 $	388,17 $	298,59 $

11-2.02 PERSONNEL À TAUX HORAIRE
13-2.02 À LA FP ET À LA FGA
Période de 50 à 60 minutes : 52,05 $

6-6.01 ENSEIGNANT(E) QUI AGIT À TITRE DE RESPONSABLE D'UN ÉTABLISSEMENT
Un supplément de 1 512 $

6-7.02 À LA LEÇON

	Périodes de 45 à 60 minutes	75 minutes (secondaire)
16 ans et moins	52,05 $	86,75 $
17 ans	57,79 $	96,32 $
18 ans	62,57 $	104,28 $
19 ans	68,22 $	113,70 $

Pour les périodes de moins de 45 minutes ou de plus de 60 minutes, le taux est égal au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par le taux d'une période de 45 à 60 minutes.

6-7.03 PERSONNEL SUPPLÉANT

Remplacement dans la journée en minutes

	60 min. et moins	Entre 61 et 150 min.	Entre 151 et 210 min.
Préscolaire et primaire	39,87 $	99,67 $	139,54 $
Secondaire	Suppléant de plus de 60 minutes est rémunéré sur la base d'un taux à la période calculé de la façon suivante :	Taux prévu pour 60 minutes ou moins / 50	x nombre de minutes de la période en cause
Plus de 210 min. 199,35 $	Le suppléant occasionnel est rémunéré selon le taux prévu pour plus de 210 minutes si il se voit confier 3 périodes ou plus de plus de 60 minutes dans une même journée.		

...une organisation au service de ses membres

(514) 645-4536
courrier@sepi.qc.ca

Au cours des dernières semaines, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) nous informait que les parties nationales n'avaient pas calculé correctement **les taux de suppléance occasionnelle** prévus à la clause 6-7.03 A). Plutôt que d'arrondir le résultat des multiplications permettant d'établir les taux de suppléance occasionnelle pour les périodes de plus de 60 minutes, les parties à l'Entente nationale ont plutôt tronqué les résultats à la cenne.

Historiquement, l'établissement des taux de suppléance occasionnelle s'est toujours réalisé selon une méthode d'arrondissement. Or, à l'entrée en vigueur des relativités salariales prévue à la 142e journée de l'année 2018-2019, ce sera plutôt une méthode visant à tronquer le troisième chiffre qui sera utilisée et qui est prévue à l'annexe XXXVI (Mise en œuvre de la nouvelle structure salariale dans le cadre des relativités salariales).

C'est cette méthode visant à tronquer le troisième chiffre après la décimale qui a été utilisée lors de la conception de la totalité du tableau de la clause 67.03 A). Il en résulte que certains taux auraient dû être supérieurs de 0,01 $.

Durée de remplacement dans une journée	60 minutes ou moins	entre 61 minutes et 150 minutes	entre 151 minutes et 210 minutes	plus de 210 minutes
Périodes concernées				
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2014-2015	39,28 $	98,20 $	137,48 $	196,39 $ / 196,40 $
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2015-2016	39,87 $	99,67 $ / 99,68 $	139,54 $ / 139,55 $	199,35 $
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017	40,57 $	101,42 $ / 101,43 $	141,99 $ / 142,00 $	202,85 $
À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2017-2018	41,38 $	103,45 $	144,83 $	206,90 $
À compter du 142e jour de travail de l'année scolaire 2018-2019	42,43 $	106,07 $ / 106,08 $	148,50 $ / 148,51 $	212,15 $

Le CPNCF a proposé de signer une lettre d'entente visant à modifier la convention collective en rectifiant la situation exposée plus haut et en procédant au paiement rétroactif des sommes dues en raison de la correction.

■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

Source : document A1617-CF-092, Conseil fédératif 23 et 24 mars 2017

INFO | COMITÉ D'APPEL EN ASSURANCE DE LA FAE

Appel de candidatures

Un siège réservé à un(e) enseignant(e) est à pourvoir au comité d'appel en assurance de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Une élection se tiendra dans le cadre de la prochaine réunion du Conseil fédératif (CF). N'hésitez pas à communiquer avec nous pour manifester votre intérêt !

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

AFFECTATIONS | DÉSISTEMENT OU MUTATION LIBRE ?

Nous arrivons à ce temps de l'année où la fébrilité est dans l'air. Certain(e)s enseignant(e)s se retrouveront en surplus de la commission scolaire ou même de leur école et ce, contre leur gré. D'autres, par choix, voudront changer d'école pour de multiples raisons. Pour ce faire, des dates et des procédures doivent être respectées. Par contre, avant tout, il s'avère important de distinguer le désistement de la mutation libre.

Tout d'abord, le **désistement** permet à un(e) enseignant(e) de laisser le poste auquel il/elle est affecté(e) dans une école dans le but d'en choisir un autre lors de la séance d'affectation du 6 juin prochain. En vue de cette séance, la commission scolaire établira la liste des personnes qui y participeront. Cette liste sera composée des enseignant(e)s en surplus de leur école et des enseignant(e)s qui se sont désisté(e)s. Lors de cette réunion, les postes disponibles seront offerts d'abord aux enseignant(e)s qui ont été déclaré(e)s en surplus de leur école dans laquelle s'est déclaré un nouveau besoin entre le moment de la répartition des tâches et la journée de la séance d'affectation. Ensuite, l'attribution des postes se fera par ancienneté parmi les personnes restantes. On nous demande souvent s'il est possible de reprendre le poste que l'on a laissé vacant. En fait, vous pouvez le reprendre uniquement s'il est toujours disponible à votre tour de parole. Pour faire une demande de désistement, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet au plus tard le 20 mai prochain avant 9 heures. Ce formulaire se retrouve sur notre site web.

En ce qui concerne la séance de **mutation libre,** c'est en fait une séance où vous avez la possibilité de choisir un poste dans la liste des postes laissés vacants à la suite de la séance d'affectation du 6 juin. Lors de cette séance, si aucun poste ne vous intéresse, vous conservez le poste auquel vous êtes affecté(e). Par conséquent, il n'y a pas vraiment de risque à faire une demande de mutation libre, car votre poste reste protégé. Par contre, lors de cette séance, il n'est pas possible de choisir un poste qui serait libéré par une personne présente à cette réunion. La date maximale pour effectuer une demande de mutation libre est le 30 mai avant 16 heures. Le formulaire se retrouve également sur notre site web.

Pour obtenir les formulaires mentionnés dans ce texte, rendez-vous sur notre site web au **www.sepi.qc.ca** → *Dossiers / Affectations.*

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | L'EXPERT DANS LA CLASSE, C'EST LE PROF

Faites-nous parvenir, par courriel (lucielepine@sepi.qc.ca), les photos que vous avez prises durant la semaine d'actions ***«L'expert dans la classe, c'est le prof.»***, nous les publierons sur notre page *Facebook* !

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca